

SECRETARIAT GENERAL

Compte rendu de réunion / relevé de décision

Sujet : Comité technique ministériel

Date de la réunion : *Mardi 15 décembre 2015*

SERVICE ORGANISATEUR

Service des ressources humaines (SRH2 / BSDS)

Rédacteur : BSDS

Présents : Madame Fleur PELLERIN, Ministre de la Culture et de la Communication, Monsieur François ROMANEIX, Directeur adjoint de cabinet, Monsieur Christopher MILES, Secrétaire général du Ministère, les Directeurs généraux de l'administration centrale, les experts de l'administration ainsi que les représentants de la CGT-Culture, de la CFDT-Culture, de SUD-Culture Solidaires, de la liste commune UNSA/CFTC et de la FSU, membres titulaires représentants du personnel.

Le comité technique ministériel (CTM) s'est réuni le mardi 15 décembre 2015 de 9h30 à 20h. Il a pu valablement délibérer en présence de plus de la moitié des représentants du personnel.

Le représentant de la CGT-Culture est désigné secrétaire adjoint de séance.

NB : *Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de séance qui sera mis à disposition des organisations syndicales siégeant au CTM.*

Huit points étaient inscrits à l'ordre du jour du CTM :

1° Approbation des PV des comités techniques ministériels du 10 juillet 2015 (reconvocation et première convocation), du 17 septembre 2015, du 28 septembre 2015, du 13 octobre 2015 (reconvocation et première convocation) et du 3 novembre 2015 ;

2° Charte sociale du ministère de la Culture et de la Communication concernant ses relations avec ses prestataires (*pour avis*) ;

3° Décret fixant l'échelonnement indiciaire des corps des ingénieurs de recherche, des ingénieurs d'études et des assistants ingénieurs relevant du ministère de la Culture et de la Communication (*pour avis*) ;

4° Présentation du plan ministériel d'accompagnement RH dans le cadre de la réforme territoriale (*pour information*) ;

5° Présentation des arrêtés d'organisation des DRAC (*pour information*) ;

6° Présentation de l'état d'avancement du SIRH RenoIRH (*pour information*) ;

7° Point d'information sur les concours du ministère de la Culture et de la Communication pour l'année 2016 (*pour information*).

8° Tableau de suivi (*pour information*) ;

Le discours de la ministre est consultable sur Sémaphore : [Rubrique Ressources humaines / Dialogue social / Comités \(CT / CHSCT\)](#)

Point n°1 - Approbation des PV des comités techniques ministériels du 10 juillet 2015 (reconvocation et première convocation), du 17 septembre 2015, du 28 septembre 2015, du 13 octobre 2015 (reconvocation et première convocation) et du 3 novembre 2015

- **le PV du CTM 10 juillet 2015 (première convocation) :**

Vote :

- Contre : CGT-Culture (7 voix) ;
- Pour : FSU (1 voix) ; UNSA-CFTC (1 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SUD-Culture solidaires (3 voix) ;
- Abstention : /

Le PV est approuvé à la majorité. Il sera mis à disposition des organisations syndicales membres du CTM.

- **PV du PV du 10 juillet 2015 (reconvocation) :**

Vote :

- Contre : /
- Pour : FSU (1 voix) ; UNSA-CFTC (1 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SUD-Culture solidaires (3 voix) ;
- Abstention : CGT-Culture (7 voix) ;

Le PV est approuvé à la majorité. Il sera mis à disposition des organisations syndicales membres du CTM.

- **PV du CTM du 17 septembre 2015 :**

Vote :

- Contre : /
- Pour : FSU (1 voix) ; UNSA-CFTC (1 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SUD-Culture solidaires (3 voix) ;
- Abstention : CGT-Culture (7 voix) ;

Sous réserve d'une correction, le procès-verbal est approuvé à la majorité. Il sera mis à disposition des organisations syndicales membres du CTM.

- **PV du CTM du 28 septembre 2015**

Vote :

- Contre : /
- Pour : FSU (1 voix) ; UNSA-CFTC (1 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SUD-Culture solidaires (3 voix) ;
- Abstention : CGT-Culture (7 voix) ;

Le PV est approuvé à la majorité. Il sera mis à disposition des organisations syndicales membres du CTM.

- **PV du CTM du 13 octobre 2015 (reconvocation)**

Vote :

- Contre : /
- Pour : FSU (1 voix) ; UNSA-CFTC (1 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SUD-Culture solidaires (3 voix) ;
- Abstention : CGT-Culture (7 voix) ;

Sous réserve d'une correction, le procès-verbal est approuvé à la majorité. Il sera mis à disposition des organisations syndicales membres du CTM.

- **PV du CTM du 13 octobre 2015 (première convocation)**

L'approbation est reportée à une prochaine séance.

- **PV du CTM du 3 novembre 2015 :**

Vote :

- Contre : /
- Pour : FSU (1 voix) ; UNSA-CFTC (1 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SUD-Culture solidaires (3 voix) ;
- Abstention : CGT-Culture (7 voix) ;

Sous réserve d'une correction, le procès-verbal est approuvé à la majorité. Il sera mis à disposition des organisations syndicales membres du CTM.

Point n°2- Charte sociale du ministère de la Culture et de la Communication concernant ses relations avec ses prestataires (pour avis)

La secrétaire générale adjointe présente le projet de charte sociale et indique que ce document, qui constitue une innovation sociale majeure au sein de la sphère publique, est également l'aboutissement d'une concertation étroite menée tout au long de l'année avec les organisations syndicales du Ministère. Elle indique que ce document inscrit le ministère de la Culture et de la Communication, ses services d'administration centrale et déconcentrée mais aussi ses établissements publics et services à compétence nationale, dans une démarche d'achat public socialement responsable.

Elle précise que cette charte vise à marquer l'engagement des donneurs d'ordre publics du Ministère à porter une vigilance particulière, dans leur démarche de passation et d'exécution de marchés publics, à leurs conséquences sur les conditions d'emploi et de travail des salarié(e)s de leurs prestataires, sans toutefois se substituer à la responsabilité des employeurs privés.

Elle ajoute que, outre le rappel des dispositions législatives et réglementaires applicables et le contrôle par les donneurs d'ordre publics du Ministère de leur respect par les prestataires, cette charte fixe un ensemble de recommandations et de bonnes pratiques (clauses sociales dans les marchés, conditions de travail des salarié(e)s des prestataires, accès à la culture pour ces salarié(e)s...), que le Ministère et ses opérateurs veilleront à mettre en œuvre.

La secrétaire générale adjointe précise enfin que cette charte, axe majeur de l'agenda social 2015, témoigne de la volonté affirmée par Fleur Pellerin d'inscrire le Ministère et ses opérateurs dans une démarche de responsabilité sociétale, sociale et environnementale. Elle annonce que la séance de signature s'effectuera en présence de la ministre et des organisations syndicales signataires, le 17 décembre à 12h30.

Les organisations syndicales remercient l'administration de l'important travail de concertation mené sur ce dossier et indiquent qu'elles signeront le projet de charte sociale tout en restant vigilantes concernant la mise en application de cette charte.

Le Directeur de cabinet adjoint remercient également l'administration et les organisations syndicales pour le travail mené sur ce dossier.

Le secrétaire général soumet au vote le projet de charte sociale :

VOTE SUR LE PROJET DE CHARTE :

Vote contre : /

Vote pour : CGT-Culture (7 voix) ; FSU (1 voix) ; /UNSA-CFTC (1 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SUD-Culture solidaires (1 voix) ;

Abstention : SUD-Culture solidaires (2 voix) ;

Absents : /

Point n°3 – Décret fixant l'échelonnement indiciaire des corps des ingénieurs de recherche, des ingénieurs d'études et des assistants ingénieurs relevant du ministère de la Culture et de la Communication (pour avis)

L'administration présente ce projet de décret qui fait suite à l'examen, lors du CTM du 3 novembre dernier, du décret modifiant le décret n°91-486 du 14 mai 1991 portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux.

Le secrétaire général soumet au vote le projet de décret :

VOTE SUR LE PROJET DE DECRET :

Vote contre :

Vote pour : CGT-Culture (7 voix) ; FSU (1 voix) ; UNSA-CFTC (1 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SUD-Culture solidaires (3 voix)

Abstention : /

Absents : /

Point n°4 – Présentation du plan ministériel d'accompagnement RH dans le cadre de la réforme territoriale (pour information)

L'administration présente les documents adressés aux représentants du personnel en vue du CTM. Il s'agit du sommaire du plan ministériel d'accompagnement RH ainsi que du projet de document intégrant les échanges issus du groupe de travail du CHSCTM relatif à l'accompagnement RH dans le cadre de la réforme territoriale. Elle indique par ailleurs que la DGAFP accorde un mois supplémentaire à l'ensemble des ministères pour lui transmettre les plans d'accompagnement RH. Par conséquent, le plan finalisé sera soumis à nouveau aux membres du CTM en février 2016. Elle précise enfin que la quatrième partie du document relative au dialogue social sera présentée aux organisations syndicales lors de la prochaine réunion du groupe de travail qui se tiendra le 8 janvier 2016.

Le secrétaire général indique que la question de l'accès aux documents dématérialisés dans les DRAC sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CTM.

La CGT-Culture sollicite officiellement l'ouverture d'une négociation concernant la situation des agents contractuels dans les DRAC

Le secrétaire général indique qu'il prend note de cette demande et qu'il y répondra ultérieurement.

Point n°5 - Présentation des arrêtés d'organisation des DRAC (pour information)

Ces arrêtés sont soumis pour information aux membres du CTM compte tenu du fait qu'ils ont été soumis pour avis aux membres des CT conjoints des DRAC fusionnées.

L'administration présente le résultat des votes sur les arrêtés et les micro-organigrammes dans les DRAC concernées.

A l'issue d'une suspension de séance, la CGT-Culture propose le vote d'un vœu relatif à un socle commun sur les arrêtés avec horizon d'un projet à 6 mois.

Le vœu est approuvé à l'unanimité.

Point n°6 - Présentation de l'état d'avancement du SIRH RenoirRH (pour information)

Ce sujet a déjà été évoqué en point informel lors du CTM du 28 septembre dernier et en CHSCTM le 24 novembre dernier.

L'administration présente un point d'avancement : le 18 décembre le logiciel Rhapsodie sera définitivement fermé. Le raccordement technique est prêt, afin de permettre l'ouverture de RenoirRH le 11 janvier prochain. Une communication autour du dispositif ainsi qu'une assistance au démarrage sont prévues.

Point n°7 - Point d'information sur les concours du ministère de la Culture et de la Communication pour l'année 2016 (pour information)

Ce point répond à un engagement pris en CTM le 13 octobre dernier.

Le Département Recrutements, Mobilités, Formations présente l'ensemble des concours programmés en 2016 ainsi que les examens professionnels et les recrutements Sauvadet prévus, notamment pour les corps de catégories A.

L'administration apportera des précisions supplémentaires, notamment pour les corps interministériels qui seront en poste au ministère, ainsi que les sortants d'école.

Une précision est apportée par l'administration sur le report du concours d'ingénieur de recherche.

De même, en début d'année prochaine, le comité de suivi Sauvadet sera réuni afin de faire un point sur l'année écoulée et l'incidence des recrutements sur l'ouverture des concours.

Le secrétaire général annonce que pour l'année 2016, le ministère bénéficiera d'un administrateur civil sorti d'ENA, et d'un ou deux recrutements par la voie du tour extérieur d'administrateur civil. De plus, sont prévus entre 23 et 25 sortants IRA pour le ministère à la rentrée prochaine, en nette progression par rapport aux années précédentes.

En raison de l'heure tardive, le point n°8 est reporté à un prochain CTM.

Questions diverses :

1 - Versailles et sa tutelle : la tutelle de Versailles serait passé du service des musées de France au service du patrimoine. Pourquoi un tel changement ?

Le directeur général des patrimoines est l'autorité qui exerce la tutelle de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

S'agissant d'un château musée avec un exceptionnel programme d'investissement MH, les questions relatives à Versailles sont traitées par la sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés (SDMHEP). La DGP précise que la directrice adjointe chargée des musées siège également au conseil d'administration (CA) de l'EPV aux côtés du Directeur général des patrimoines

Pour l'organisation du travail interne de la DGP, le chef de file est assuré comme depuis plusieurs années par la SDMHEP qui centralise et pilote les dossiers examinés lors des pré-CA en lien avec l'ensemble des parties prenantes.

2 - Maison d'Aragon et Triollet : La gestion de la Maison d'Aragon et d'Elsa Triollet dite « Le Moulin de Villeneuve », actuellement dans le domaine privé de l'Etat suite au don qu'en a fait Aragon, est menacée par les frais de location et leur constante augmentation réclamés par « France Domaine » depuis 2002 (les fameux loyers budgétaires). Quand est-il d'un changement de statut du domaine privé vers le domaine public de l'Etat pour résoudre ce problème de loyer ? Que compte faire le Ministère de la Culture de ce patrimoine culturel ?

Le ministère travaille à une solution de qualification du site en "site à vocation culturelle", afin de préserver ce patrimoine culturel et de trouver la meilleure solution concernant le problème de loyer. C'est un sujet en cours de traitement avec un bon espoir de le voir aboutir positivement. Tout est mis en œuvre en ce sens par les services du ministère.

3 - Le Centre de Documentation de Musique Contemporaine (CDMC) : Qu'elles sont les garanties apportées par le Ministère de la Culture aux agents du CDMC et de la SACEM quant à leur contrat, rémunérations, qualification et fonctions exercées dans le cadre de la cession à l'Ircam ? Quelle garantie apporte le Ministère quant aux missions exercées depuis 35 ans par le CDMC ? Quand la Ministre de la Culture a-t-elle pris le soin d'informer les organisations syndicales représentatives de cette transformation importante du contexte de la création artistique contemporaine et de les y associer ?

La DGCA indique qu'un rapport du Contrôle général économique et financier (Cgefi) sur l'évaluation des agences de petite taille de l'Etat, remis en mars 2014, avait pointé la nécessité de repenser le cadre institutionnel du CDMC afin de mieux répondre aux attentes évolutives de ses publics et d'atteindre une plus grande efficacité dans l'accomplissement de ses missions. Par la

suite, un rapport de l'IGAC a exploré plusieurs pistes dont l'une est actuellement privilégiée et conduirait à une cession complète des activités du CDMC à l'IRCAM.

Ce document forme le cadre de l'action du groupe de travail associant l'IRCAM au CDMC qui s'est réuni à sept reprises depuis le mois de septembre sur les différents sujets liés au projet de cession d'activités. Ces réunions ont permis notamment d'aborder l'organisation du fonds documentaire, des supports informatiques et des ressources humaines au sein du Centre.

La DGCA recevra les organisations syndicales sur ce sujet et indique que le rapport de l'IGAC leur sera communiqué.

4 - Précompte MGEN : Nous aimerions avoir des informations sur la fin du précompte de la MGEN. Celle-ci est-elle obligatoire ? Certains agents ont par ailleurs vu les cotisations augmenter. A quoi cela est-il dû ? L'information a-t-elle été suffisante pour l'ensemble des agents concernés ?

L'administration indique les agents actifs ne peuvent plus être précomptés sur leur salaire.

Au 31 décembre 2015 les directions régionales des finances (DGFIP) qui calculent l'assiette et le montant de cotisation des adhérents MGEN cesseront cette opération pour des raisons à la fois techniques et fiscales.

Un RIB et un mandat SEPA complété ont été réclamés à chaque mutualiste pour organiser le prélèvement bancaire qui remplace le précompte sur salaire. Le montant annuel de la cotisation est alors réparti sur 12 prélèvements mensuels.

Concernant la communication : quatre actions de communication ont été organisées à l'attention des agents et des organisations syndicales :

- une réunion du groupe de travail du Comité national d'action sociale réunissant les représentants du personnel le 29 octobre 2015.
- une présentation à la journée des responsables RH du 5 novembre 2015.
- une organisation d'une communication dans le cadre des Midis de la culture du 1^{er} décembre 2015.
- un espace dédié sur sémaphore consacré à la protection sociale complémentaire de la MGEN avec une foire aux questions inspirées des échanges survenus à l'occasion des midis du 1^{er} décembre.

Elles ont à chaque fois abordé :

- la fin du précompte (décision DGFIP) ;
- la prolongation du référencement de la MGEN (jusqu'au 30 juin 2017) ;
- l'évolution tarifaire de l'adhésion à compter de 2016 (évolution de l'assiette et du pourcentage de cotisation en fonction de l'âge) ;
- L'évolution de la couverture à compter de la même date (prise en charge à 100 % des médicaments remboursés à 30 % par la sécurité sociale, augmentation prise en charge en frais dentaire et optique).

Un flash info sera diffusé aux agents avant la fin de l'année.

5 - Les plans et reliefs : une partie des pièces de la collection Plans et reliefs est en caisse depuis fort longtemps. Alors que ces collections rencontrent un grand succès auprès des publics, le ministère a-t-il un projet pour les mettre en valeur de manière plus satisfaisante ?

La réponse à cette question sera apportée au prochain CTM.

6 - Le musée des Tissus et des Arts Décoratifs de Lyon : ce musée label « musée de France » connaît de graves difficultés et pourrait fermer sous peu. Que fait le ministère de la culture pour permettre à ce musée de continuer à présenter ces collections ?

Le Musée des Tissus et arts décoratifs de Lyon est propriété de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon qui est à l'origine de sa création en 1856 et le gère depuis plus d'un siècle et demi.

La CCI de Lyon faisant face à des difficultés financières s'interroge sur l'avenir de ce musée et souhaite obtenir de la part de différents partenaires des engagements pour faire évoluer la gouvernance de ce musée et la répartition de ses charges.

Devant cette situation, en lien avec le DRAC et la Préfecture de région, la Ministre a saisi l'Inspection générale des affaires culturelles en juillet 2015 pour rechercher les moyens d'associer les acteurs publics et privés concernés, notamment locaux, à la gestion du musée alors que la CCI souhaite alléger sa charge financière. L'État est très attentif à la résolution de ce sujet qui concerne un musée de France important, sans rupture avec son histoire et son ancrage local.

Le rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles a été rendu comme prévu le 15 octobre et le Préfet de région réunira en janvier auprès de la CCI les acteurs publics et privés concernés afin d'envisager les modalités d'une gouvernance partagée. Le débat se nouera autour des préconisations du rapport de l'IGAC. Celui-ci préconise la création d'un GIP rassemblant la CCI et les collectivités locales concernées avec des modes de participation à déterminer. L'Etat pourrait en être partie prenante, au titre d'un appui scientifique, tant au niveau du ministère lui-même que des Musées nationaux concernés.

La Ministre reste très attentive au sort du Musée, de ses personnels, de ses collections ainsi qu'à l'ensemble des publics qui fréquentent ce lieu d'histoire et de culture. Elle souligne que le musée témoigne de la recherche continue de l'excellence des créations textiles dans l'industrie lyonnaise et revêt une importance forte pour les industriels de la région dans la production des textiles de luxe ou innovants. Ce musée constitue un atout pour la valorisation de l'économie régionale, de son dynamisme et de ses savoir-faire auprès des partenaires étrangers.